

Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 058-245804406-20211127-2021\_11\_27\_022-BF



2020

Rapport développement durable

Depuis les lois Grenelle portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont soumis à la présentation d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Le développement durable est une conception de la croissance économique qui s'inscrit dans une perspective de long terme et qui intègre les contraintes liées à l'environnement et au fonctionnement de la société. Il est ainsi à la croisée des préoccupations écologiques, sociales et économiques.

Le présent rapport présente l'ensemble des actions mises en œuvre par l'agglomération en 2020, pour répondre aux cinq finalités du développement durable :

1. La lutte contre le changement climatique,
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
4. L'épanouissement de tous les êtres humains,
5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il dresse ainsi un bilan des politiques menées en matière de développement durable, dans l'objectif d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires.

## Sommaire

Finalité 1 : La lutte contre le changement climatique .....	4
Favoriser le développement d'actions pour lutter contre le changement climatique.....	4
Améliorer durablement les performances énergétiques de la collectivité.....	5
Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique .....	6
Améliorer les performances énergétiques des bâtiments tertiaires .....	7
Réduire l'utilisation de la voiture individuelle.....	8
Diminuer les émissions des véhicules de Nevers Agglomération.....	9
Développer les énergies renouvelables .....	9
Finalité 2 : La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....	11
Préserver les espaces naturels.....	11
Préserver quantitativement la ressource en eau .....	11
Préserver la qualité de l'eau.....	12
Inciter à la réduction des déchets.....	14
Favoriser le tri des déchets .....	16
Limiter les prélèvements de matériaux dans le milieu naturel.....	17
Préserver la qualité de l'air.....	17
Prevenir des risques naturels et technologiques .....	17
Engager la collectivité à être exemplaire dans l'utilisation de ses ressources.....	19
Finalité 3 : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations .....	20
Contribuer à des logements sains et confortables .....	20
Contribuer au développement des quartiers défavorisés .....	22
Assurer une offre de soin locale complète.....	22
Développer le dialogue et les instances de participation citoyens .....	23
Finalité 4 : L'épanouissement de tous les êtres humains.....	24
Développer une offre culturelle de qualité en soutenant les acteurs du territoire .....	24
Développer la pratique sportive pour tous les publics.....	24
Favoriser la poursuite des études .....	24
Finalité 5 : Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables .....	26
Mobiliser le grand public aux enjeux du développement durable .....	26
Développer le tourisme « vert » .....	26
Développer des politiques urbanistiques intégrant le développement durable .....	26
Engager la collectivité à être exemplaire dans ses achats, des marchés publics socialement et écologiquement responsables.....	28
Contacts .....	29

## Finalité I : La lutte contre le changement climatique

### FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D' ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### ▲ Le Plan Climat air Energie Territorial

*Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique, dont l'objectif est d'atténuer le changement climatique mais aussi de s'adapter à ses effets. Il doit ainsi permettre d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources et de se prémunir des effets de l'évolution du climat. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : l'habitat, la mobilité, l'urbanisme, les activités industrielles et agricoles, les déchets.*

En 2017, conformément à la loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015, Nevers Agglomération a lancé les démarches pour faire évoluer son Plan Climat qui était en vigueur depuis 2012, vers un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET de Nevers Agglomération a été construit sur une période de deux ans, avec l'accompagnement d'un groupement de bureaux d'études retenu dans le cadre d'une démarche territoriale avec les deux communautés de communes voisines (Communauté Sud Nivernais et Les Bertranges) et coordonnée par le SIEEEN. L'ensemble des acteurs locaux ont été associés à l'élaboration du PCAET tout au long de la démarche lors d'ateliers de co-construction. Après une phase de consultation réglementaire, le PCAET a été adopté définitivement par les élus réunis en conseil communautaire du 20 novembre 2020.

Le PCAET fixe des objectifs à horizon 2030 qui se veulent à la fois ambitieux et réalistes :

- **Réduction de la consommation d'énergie de 20 % par rapport à 2014**
- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 27 % par rapport à 2014**
- **26 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie de 2030**

La bonne qualité de l'air sur notre territoire apparaît comme une chance que le PCAET veillera à préserver.

Il définit la trajectoire et le plan d'action pour la période 2020-2026 pour réaliser ces objectifs.

Il comprend 51 actions pour répondre aux 6 enjeux de notre territoire :

1. Améliorer la performance énergétique de l'habitat et des bâtiments privés et publics,
2. S'engager vers une mobilité plus durable,
3. Développer l'indépendance énergétique du territoire,
4. Développer une dynamique économique durable,
5. Adapter le territoire aux enjeux du changement climatique,
6. Assurer la cohérence des actions sur le territoire et la gouvernance du PCAET.

Plus d'information sur <https://www.agglo-nevers.net/preserver-recycler-2/air-energie-climat/>

## ▲ Le Contrat de Transition Ecologique

Le 3 février 2020, les élus représentants du SIEEEN, des communautés de communes des Bertranges, du Sud Nivernais, de Cœur de Loire et de la communauté d'agglomération de Nevers signaient avec l'Etat un Contrat de Transition Ecologique (CTE).

Le CTE Nièvre Ligérienne a pour vocation de développer des actions selon le fil rouge suivant : **« un territoire résilient, qui mobilise ses ressources humaines et naturelles pour rester attractif »**. Les actions sont classées selon 4 axes de travail :

- ✓ Réciprocité et complémentarité urbain/rural
- ✓ Une transition écologique pour et avec les habitants
- ✓ Réduite les vulnérabilités énergétiques et climatiques
- ✓ Une économie bâtie sur nos ressources

13 actions ont été retenues pour le démarrage du CTE en prolongement du travail mené dans le cadre des PCAET. Deux actions supplémentaires ont été ajoutées lors du comité de pilotage d'octobre 2020. L'objectif du CTE est de favoriser les initiatives locales portées par les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations...

## AMELIORER DURABLEMENT LES PERFORMANCES ENERGETIQUES DE LA COLLECTIVITE

### ▲ Accompagnement des communes pour le suivi et l'amélioration de leur patrimoine

L'agglomération adhère depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) porté par le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) pour les communes de moins de 10 000 habitants. L'ensemble des communes de l'agglomération, excepté Nevers qui dispose de son propre service énergie, ont ainsi un conseiller en énergie partagé à leur disposition pour le suivi des consommations d'énergie de leur patrimoine (bâti et éclairage public) et les conseils sur leurs travaux pour y intégrer les bonnes dispositions en matière d'économies d'énergie. En outre les communes peuvent faire appel à un conseiller de l'agence locale de l'Energie et du Climat pour les accompagner sur leurs projets d'énergie renouvelable.

**Nombre de bâtiments suivis : 169 bâtiments**

**98 900 m<sup>2</sup>**

### ▲ Rénovation du patrimoine de Nevers Agglomération

Nevers Agglomération a été lauréate de l'appel à projet Territoire à Energie positive pour la croissance verte en juillet 2015, et a obtenu dans ce cadre le financement pour la rénovation thermique de la Maison de la Culture de Nevers Agglomération (MCNA), avec au total 1 602 500 € de subvention pour l'agglomération de Nevers. La Ville de Nevers s'est associée au projet pour qu'il porte sur l'ensemble bâti constitué par la Maison de la Culture, la Maison des Sports et la Bourse du Travail.

Les travaux de **rénovation environnementale et énergétique du site de la Maison de la Culture** se sont achevés au début de l'automne 2019. Le suivi des consommations se poursuit pendant deux ans avec le groupement concepteur-réalisateur pour s'assurer de l'atteinte des objectifs d'économie d'énergie.

Informations sur le chantier et le suivi des consommations : <http://renovation.maisonculture.fr/>

Le second grand équipement culturel, le Café Charbon, est à son tour entré en rénovation à l'été 2019 : le nouveau Café Charbon sera plus grand avec de nouveaux espaces créés et une amélioration globale de la performance énergétique de l'équipement.

**Economies d'énergies constatées sur la saison 2019-2020 : 46 % pour la Maison de la Culture (objectif 47 %) 77 % pour la Maison des Sports (objectif 25 %)**

## MOBILISER LES HABITANTS DANS LA REDUCTION DE LEUR CONSOMMATION ENERGETIQUE

### ▲ Thermographie aérienne du territoire

Nevers Agglomération met à disposition du public une cartographie du territoire qui permet d'approcher le niveau de déperdition thermique des toitures. En 2019, un nouveau survol du territoire a permis d'actualiser les images sur l'ensemble des bâtiments du territoire communautaire. Ces images sont diffusées à l'Agence Locale de l'Energie mais les conditions sanitaires de l'année 2020 n'ont pas permis d'organiser l'évènement de diffusion ni à la Foire Expo, ni au Salon de l'Habitat.

### ▲ Espace Info-Energie

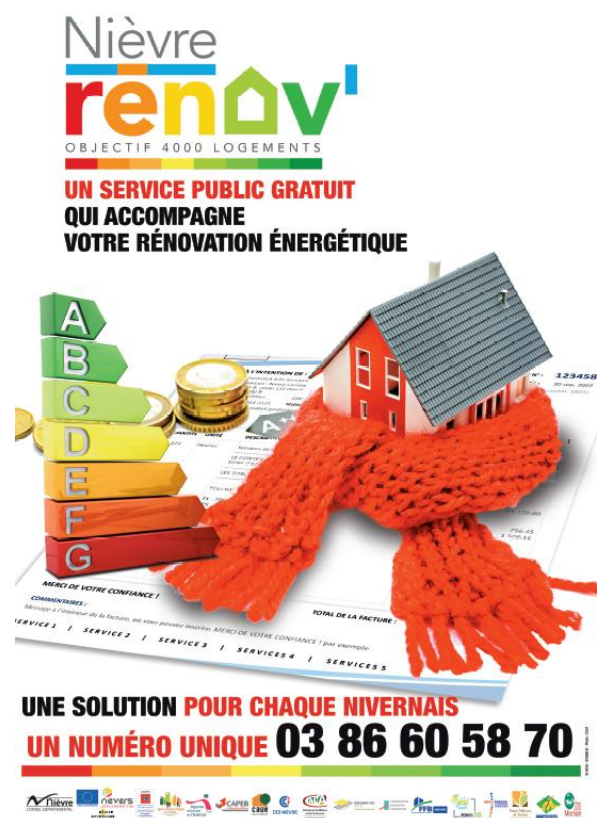
Nevers Agglomération est partenaire de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Nièvre (ALEC) qui assure l'accompagnement des particuliers pour les travaux de rénovation énergétique via son Espace Info Energie (EIE). L'accueil des habitants du territoire s'effectue dans les bureaux au 13 avenue Pierre-Bérégovoy à Nevers.

**Contacts à l'EIE : 780 contacts en 2020 – fortes augmentations par rapport à 2019 (500 contacts) et 2018 (226 contacts) dues en particulier aux travaux à 1€ et à MaPrimeRénov'**

### ▲ Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique

Nevers Agglomération s'est en outre engagée à faire vivre la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique Nièvre Rénov' pilotée par le Département. La plateforme de rénovation énergétique propose un 'guichet unique' permettant au particulier de bénéficier d'un accompagnement facilitateur, pour chaque étape du parcours de rénovation de son logement. Elle mobilise l'ensemble des acteurs de conseil (ALEC, opérateurs ...) et des travaux (entreprises, artisans, chambres consulaires, organisations professionnelles, ...) pour faciliter les démarches des propriétaires. Les particuliers sont orientés vers les dispositifs d'aide en fonction de leurs revenus et de leur localisation. (OPAH, PIG ...).

**Appels au guichet unique « Nièvre Rénov » en 2020 : 50 venant de l'agglomération de Nevers (82 en 2019)**



**Nièvre renov'**  
OBJECTIF 4000 LOGEMENTS  
**UN SERVICE PUBLIC GRATUIT  
QUI ACCOMPAGNE  
VOTRE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

**UNE SOLUTION POUR CHAQUE NIVERNAIS  
UN NUMÉRO UNIQUE 03 86 60 58 70**

## ▲ Animations – information du grand public

En raison de la crise de la Covid-19, il n'y a pas eu d'animations – réunions d'information à destination du grand public organisées en 2020 par l'Agence locale de l'Energie et du Climat en partenariat avec l'agglomération ou les communes.

**Nombre de personnes touchées par les animations :**  
**Pas d'animations grand public en 2020 – crise de la Covid-19**

## AMELIORER LES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES BATIMENTS TERTIAIRES

### ▲ Des commerces éco-responsables

L'opération « Artisans Commerçants Eco-responsables » lancée en janvier 2019 est une labellisation régionale ayant pour objectif d'aider les artisans et commerçants qui le souhaitent, à réduire leur consommation en eau, en énergie ou encore leur production de déchets.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce d'Industrie effectuent les diagnostics et accompagnent gratuitement les établissements volontaires. Ceux-ci s'engagent à mettre en place au minimum quatre éco-gestes leur permettant de réduire leur empreinte écologique (ex : ventiler le local avec une ventilation mécanique contrôlée (VMC), réguler la climatisation ...).

Pour sa première édition, l'opération avait permis de labelliser 11 structures du centre-ville de Nevers en 2019. Pour l'exercice 2020, 24 entreprises réparties sur Nevers, Fourchambault et Varennes-Vauzelles, ont été récompensées !

Ils ont reçu notamment une vitrophanie à apposer sur leur vitrine permettant de les identifier et sont également répertoriés et cartographiés sur le site de Nevers Agglomération.

**Nombre d'artisans-commerçants labellisés éco-responsables en 2020 : 24 (11 en 2019)**



La remise des labels aux 24 lauréats s'est déroulée dans l'échoppe du marché st Arigle, à Nevers les 19 et 21 janvier 2021.

Par ailleurs, une aide de l'agglomération à l'immobilier commercial et artisanal a été créée en 2019. Cette aide est axée sur la mise aux normes accessibilité et incendie, mais tout demandeur est orienté vers la CCI ou la CMA pour effectuer un bilan environnement énergie et doit fournir la fiche correspondante dans son dossier de subvention.

**En 2020 : aucun bilan CCI/CMA lié à l'aide à l'immobilier de l'agglomération**

#### ▲ Aide à l'investissement immobilier touristique :

Nevers Agglomération met en œuvre depuis juillet 2019 une politique de soutien à la création et à la rénovation des hébergements touristiques de son territoire. Les projets soutenus dans ce cadre se doivent de répondre à des normes de performance énergétique. En rénovation par exemple, ce sont les normes BBC qui sont attendues.

## REDUIRE L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

#### ▲ Développer l'usage des transports en communs

Nevers Agglomération assure le service public de transport au travers d'une délégation de service public (DSP), attribuée à Keolis Nevers. Un nouveau contrat d'une durée de 6 ans a été signé en janvier 2020. Ce contrat prévoit notamment la mise en place d'un système billettique destiné à remplacer le principe de « carte à vue » existant et à rentrer dans l'ère de la validation « sans contact » par carte magnétique. Le déploiement de cette billettique a pour but de faciliter l'accès aux transports collectifs.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a eu un impact significatif sur l'utilisation des transports en commun partout en France : une baisse de 70% de la fréquentation a été observée sur le réseau Taneo entre mi mars et mi mai 2020. Néanmoins, à Nevers, la fréquentation a rapidement repris à la sortie du confinement et a atteint, à la rentrée de septembre, plus de 90% de la fréquentation d'avant Covid. C'est donc en octobre 2020 que les évolutions du réseau programmées dans le cadre des négociations du nouveau contrat (tous les lers samedis du mois et tous les samedis de décembre gratuits, amélioration de l'offre dans les quartiers denses de l'agglomération notamment) ont été mises en place.

Malheureusement, les diverses mesures destinées à enrayer l'épidémie en fin d'année ont mis un coup d'arrêt à cette dynamique de reprise (voir bilan fréquentation ci-dessous).

En 2021, fort de l'expérience vécue en 2020, un système de comptage sera déployé pour informer en temps réel les usagers du niveau de charge du bus en approche.

**Fréquentation du réseau de transport en commun : -13 % en 2020 par rapport à 2019 (effet crise sanitaire – + 8,2 % en 2019 par rapport à 2018)**

**Part des déplacements effectués en transport en commun : environ 4 % selon la dernière enquête datant de 2005.**

#### ▲ Développer l'usage du vélo

Le service de location longue durée Cycl'Agglo se poursuit avec un parc constant de 50 vélos à assistance électrique (VAE) et 5 vélos standards. Ces vélos sont renouvelés depuis 2017 à hauteur de 10 unités par an. Les VAE sont donc revendus (site de ventes aux enchères) à l'issue de 5 années de fonctionnement. Chaque année, la liste d'attente pour l'utilisation de VAE est un marqueur des attentes du public pour ce type de produit.

**Nombre de vélos loués : 50 VAE et 5 vélos classiques**

En 2020 un partenariat a été scellé avec la société Bik'air pour la mise en place d'un service de location de vélos électriques en libre service (principe de freefloating, sans station). Le service, initialement déployé sur la commune de Nevers, a été élargi à toutes les communes de l'agglomération (sauf Marzy) en septembre.

**Nombre de vélos déployés : 100 VAE**

En 2020, le dispositif de subventionnement à l'achat de vélo a été modifié pour toucher un plus grand nombre de personnes dont les ressources financières ne leur permettent pas d'envisager l'achat d'un vélo. Aussi, un complément d'aide est apporté aux personnes non imposables.

**Nombre de subventions attribuées pour l'achat de vélo : 243 (330 en 2019), baisse due à la crise sanitaire**

La politique de mise en place d'abris vélo entamée en 2018 sur le territoire de l'agglomération, a été poursuivie. Trois modèles d'abris ont été déployés : abris collectifs ouverts, abri individuel fermé (sécurisé par l'utilisateur), abris collectifs sécurisés accessibles sur abonnement.

**Nombre d'abris vélos déployés en 2020 : 5** (2 abris ouverts à Varennes Vauzelles, 2 abris sécurisés à Nevers, 1 abri ouvert à Garchizy, complétant les 6 déployés en 2019)

Nevers Agglomération a été sélectionnée en 2019 à l'appel à projets « Vélos et Territoires », 2 projets de liaisons cyclables ont été étudiés : liaison Nevers/Varennes-Vauzelles via la rue des Grands-Jardins et liaison Nevers/Marzy via la route de Busserolles. Leur réalisation est programmée pour 2022.

**Nombre de km d'aménagements cyclables : 70 km de pistes, bandes cyclables, voies vertes... (hors zones 30 et zones de rencontre)**

Source : Schéma directeur cyclable réactualisé en 2020

## DIMINUER LES EMISSIONS DES VEHICULES DE NEVERS AGGLOMERATION

### ▲ Acquisition de véhicules électriques pour le parc de la collectivité

Nevers Agglomération dispose pour son propre usage d'un parc de 81 véhicules composé de 57 poids lourds et véhicules utilitaires (dont 13 bennes à ordures), et de 24 véhicules particuliers. 3 véhicules utilitaires et 5 véhicules particuliers sont électriques, 6 peuvent être alimentés à l'éthanol.

En outre, deux vélos à assistance électrique et des Geebees sont mis à disposition des agents pour les déplacements professionnels.

**Nombre de véhicules électriques dans le parc de la collectivité : 8**

### ▲ Sensibilisation des personnels

L'année 2020 avec la crise de la Covid 19 n'a pas été favorable à l'organisation d'animation de sensibilisation des personnels.

## DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

### ▲ Développer le réseau de chaleur de Nevers Agglomération

Le réseau de chaleur de la Ville de Nevers a été étendu depuis 2014 pour utiliser la chaleur issue de l'usine d'incinération (énergie de récupération) ainsi que de l'énergie renouvelable issue d'une chaudière biomasse. Une cogénération qui produit à la fois de l'électricité et de la chaleur est en fonctionnement depuis le mois de décembre 2018. Une chaufferie gaz, située dans le quartier du Banlay, alimente également le réseau en appoint et secours.

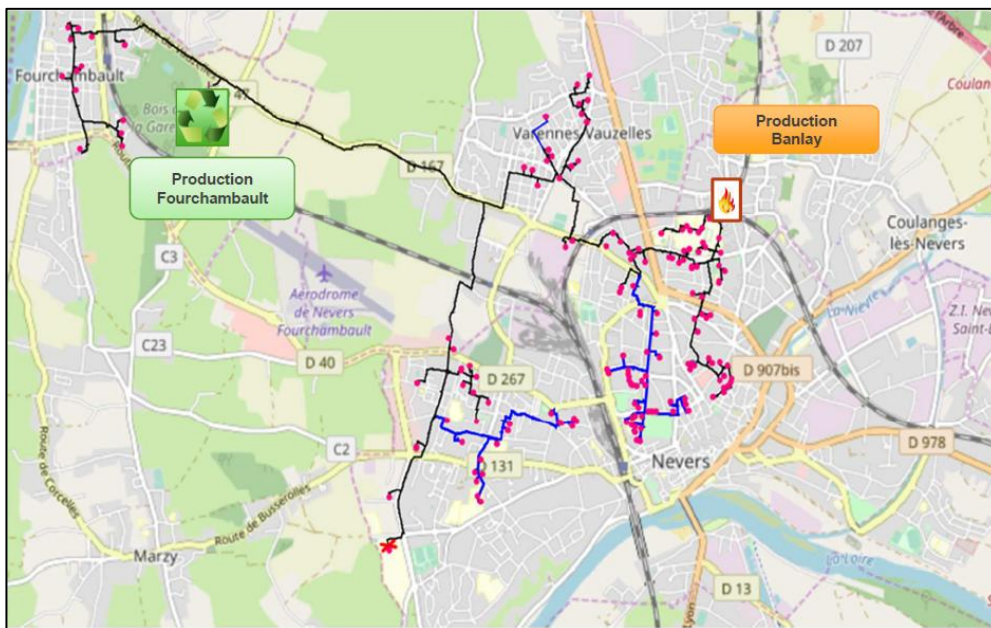
En 2020, Nevers Agglomération est devenue compétente pour le réseau de chaleur en lieu et place de la ville de Nevers et a lancé une étude de schéma directeur dans l'objectif de continuer à développer son réseau de chaleur. Le schéma directeur d'un réseau de chaleur est un outil de planification territoriale qui permet de réaliser un exercice de projection sur l'évolution du réseau afin de définir un plan d'action programmé.

**Nombre de kilomètres du réseau de chaleur : 32,5**

**Nombre de postes de livraison : 150**

**Nombre d'équivalents logements alimentés : 7200 (7000 en 2019)**

**Taux d'énergie renouvelable et de récupération: 77 % (79,4 % en 2019)**



▲ Le projet de méthanisation des boues de station d'épuration, des biodéchets et de matières agricoles

Nevers Agglomération est associée au SIEEEN pour poursuivre la construction du projet d'usine de méthanisation. L'objectif est de produire 200 Nm<sup>3</sup>/h de biogaz qui sera injecté sur le réseau, en traitant environ 30 000 tonnes de matières brutes. Les boues des stations d'épuration seront traitées dans une file spécifique et le digestat sera valorisé par épandage agricole. Les échanges se sont poursuivis en 2020 mais il n'a pas été possible de conserver le terrain visé pour la mise en œuvre de ce projet. Le projet est donc suspendu jusqu'à ce qu'un terrain adéquat soit trouvé.

▲ Le développement du solaire photovoltaïque

Nevers Agglomération a engagé un projet de centrale photovoltaïque au sol sur un terrain privé de 20 ha situé à La Plaine à Varennes-Vauzelles. Suite au vote du conseil communautaire le 26 septembre 2020, une convention de partenariat a été signée entre Nevers Agglomération, la société d'économie mixte (SEM) Nièvre Energie et l'entreprise Quadran Total Energies, préfigurant une société d'énergie renouvelable dans laquelle Nevers Agglomération et la SEM prendraient 47 % des parts. Les études ont démarrées au printemps 2020. S'il se réalise, le parc de la Plaine apportera 17 des 45 Gigawatt-heures par an visés à l'horizon 2030 dans le PCAET.

Par ailleurs, un travail a été engagé avec l'ensemble des communes de l'agglomération dans l'objectif de lancer une consultation groupée pour réaliser des installations photovoltaïques sur les équipements publics (bâtiments, parkings, terrains) communaux et intercommunaux.

## Finalité 2 : La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

### PRESERVER LES ESPACES NATURELS

#### ▲ La Gestion de Milieux Aquatiques

La cellule « gestion des milieux aquatiques », composée de trois personnes, a la charge de l'entretien d'une partie des berges des cours d'eau qui sont propriétés des communes de Nevers Agglomération, de plusieurs zones humides et de plusieurs sentiers.

Sur les berges, il s'agit d'être complémentaire avec le travail des communes et d'intervenir là où aucun engin ne peut accéder. Cette méthode « manuelle » permet également une gestion plus fine dans le suivi de la végétation rivulaire. Le peuplement arboricole est géré de la petite pousse annuelle au haut jet afin d'obtenir équilibre et diversité. Dans le lit des cours d'eau, la végétation est également contrôlée afin de ne pas représenter un frein à l'écoulement et un appauvrissement du milieu. Chaque tronçon est suivi d'années en années afin de déterminer l'influence des interventions passées sur le milieu et de modifier si besoin.

L'équipe a également la charge de plusieurs sentiers. Parallèlement à l'entretien courant, des travaux de restauration du milieu sont réalisés chaque année : diagnostic, montage du dossier technique, autorisation, réalisation et entretien, tout est fait en régie.

Depuis 2003, sur la Nièvre à Nevers ce sont 9 chantiers de restaurations de cours d'eau qui ont vu le jour. Le bras de Nièvre, rue du Moulin d'Ecorce à Nevers, va ainsi être restauré sur près de 160 mètres linéaires. 2020 a permis de commencer à réduire le seuil situé à l'aval de ce tronçon afin de permettre au cours d'eau de redessiner son lit tout en mobilisant progressivement la vase qui s'y était accumulée. 2021 permettra de réduire le chenal d'étiage par la création de risbermes. L'ajout de blocs permettra également de diversifier les écoulements afin de créer des habitats propices au retour de certaines espèces. D'autres projets sont d'ores et déjà programmés pour les années à venir sur la Nièvre et ses affluents.

En ce qui concerne les cheminements, un projet du prolongement du sentier de l'Île aux Castors en direction de Nevers et du Bec d'Allier est en cours. Le tronçon permettant de connecter le pont historique de Nevers au sentier de l'île aux castors sur la commune de Challuy a été finalisé courant 2020 incluant la création d'une passerelle de 7 mètres en régie permettant le franchissement d'un ru. Ce sentier sera inauguré courant 2021.

L'équipe assure également la sensibilisation et l'information des riverains, participe occasionnellement à des journées avec du jeune public (Rivières vivantes...).

### PRESERVER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE EN EAU

Nevers Agglomération assure la production, le stockage, la distribution, la relève et la facturation de l'eau potable. Dans un contexte de changement climatique où l'eau devient un bien précieux, Nevers Agglomération a mis en place ces dernières années des dispositions pour limiter la quantité d'eau ponctionnée dans le milieu naturel.

#### ▲ Lutter contre les fuites

• Les **683 km de réseau d'eau** ont été entièrement **géolocalisés** dans les 4 dernières années, avec une précision de moins de 0,40 m, et cartographiés numériquement sous SIG. Cette cartographie associée à une base de données enrichie au fur et à mesure des connaissances et interventions de terrain, a permis le développement

d'un outil de gestion patrimoniale des réseaux. Un plan prévisionnel de remplacement de canalisations et d'équipements a pu être établi, fonction de leur vétusté, de leur matériau constitutif conjugué avec une durée de vie théorique, et d'identifier les canalisations les plus « à risques » (casses fréquentes, secteurs fuyards, risque de fragilisation en regard du programme de renouvellement communal de voirie, ...).

- L'ensemble des réseaux du territoire est **sous télésurveillance**, grâce à des compteurs de sectorisation connectés qui remontent en temps réel les volumes distribués, facilitant ainsi la localisation des secteurs « fuyards ». 66 data loggers assurent l'enregistrement et la remontée des données de débits journaliers et nocturnes. 22 télé transmetteurs assurent la sécurité des sites de production et de stockage. Toutes les données générées par ces dispositifs sont transmises à un Système de Contrôle et d'Acquisition des Données, permettant de traiter et analyser en temps réel les données.
- Cette supervision, mise en place en 2018 en régie, permet la surveillance et le contrôle sur écran géant de chaque point de captage, de production et de distribution, garantissant une grande réactivité en cas d'anomalies détectées.

Sur l'initiative de la régie de Nevers Agglomération, un nouveau partenariat s'est créé avec l'entreprise Lacroix Sofrel pour le développement d'une application novatrice sur le traitement des données des compteurs de sectorisation. Cette nouvelle application permettra aux agents de la régie de pouvoir être plus réactifs sur les anomalies liées aux pertes d'eau sur les réseaux. Une version d'essais de l'application a été présentée lors du Sommet International de l'Innovation des Villes Médiannes (SIIViM) à Nevers. Elle a suscité l'intérêt de plusieurs exploitants d'eau potable.

**Grâce aux technologies et aux efforts déployés, c'est plus de 500 000 m3 d'eau économisée depuis 2014 sur le territoire.**

**Consommation d'eau ramenée au nombre d'habitants : 147 litres/jour/habitant**

**Rendement du réseau : 82,7 %**

#### ▲ Sécuriser la production

D'importants travaux de rénovation et de réhabilitation de la principale usine de production d'eau potable pour Nevers, Varennes-Vauzelles et Marzy, ont été entrepris en 2019. Outre le précédé de traitement qui permet l'élimination des micro-polluants, les travaux de réhabilitation ont visé à permettre la continuité de la production même en période de crue. Des panneaux solaires implantés sur la toiture des bâtiments assureront les besoins en autoconsommation de l'usine. La réception des travaux est prévue fin 2021.

Les stations de production d'eau potable de Soulangy et Fourchambault ont également fait l'objet de travaux de rénovation et de sécurisation, engendrant des économies d'énergie : une rénovation de l'alimentation électrique a permis de compenser l'énergie réactive et deux pompes d'exhaure ont été équipées de variateurs sur la station de Soulangy.

## PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU

De part ses besoins en eau potable de qualité et parce qu'elle rejette des eaux usées dans un milieu naturel qui peut en être affecté, la limitation des pollutions liées au traitement des eaux usées est un souci permanent dans la politique de traitement des eaux usées de l'agglomération.

#### ▲ Veiller à la qualité des rejets des stations d'épuration

Le territoire est équipé de trois stations d'épuration de grande dimension et d'une dizaine de petites stations d'épuration.

• Mise en place d'un système d'auto-surveillance des effluents entrants et sortant des stations d'épuration :

Les rejets des trois stations d'épuration sont conformes aux exigences de l'Arrêté Préfectoral de Rejet, de l'Arrêté Ministériel et de la Directive ERU 21/05/1991.

• Surveillance des rejets et analyse des micropolluants des stations de Nevers et Fourchambault :

La crise Covid 19 a retardé le lancement du diagnostic à l'amont des stations d'épuration faisant suite aux campagnes de mesures effectuées en 2019 dans les eaux traitées des stations de Nevers et Fourchambault. Ce diagnostic sera réalisé en 2021.

▲ Améliorer la gestion des eaux pluviales

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Nevers Agglomération a pris la compétence pluvial. Un inventaire exhaustif du linéaire et des équipements pluviaux existants sur le périmètre de l'agglomération a été établi, en vue de l'évaluation des coûts à prévoir en investissement et fonctionnement, dans le cadre de cette nouvelle compétence. L'ambition affichée de Nevers Agglomération est de pouvoir privilégier pour chaque nouveau projet, les techniques alternatives au « tout tuyau » au profit de solutions de réutilisation, d'infiltration in situ ou de stockage des eaux pluviales.

Dans l'objectif continu de réduire les apports d'eaux claires dans les stations d'épuration, des travaux de mise en séparatif des réseaux sur le stade des Senets à Varennes-Vauzelles ont été réalisés.

Les deux aéro-éjecteurs du poste de relèvement « Louis Bonnet » à Challuy ont été remplacés par des pompes en cale sèche avec régulateur, de façon à limiter leur fonctionnement et l'impact énergétique du site.

▲ Contrôler les rejets des particuliers

Depuis 2017, plus de **3000 contrôles de conformité** de raccordement des particuliers au réseau d'assainissement sont effectués chaque année pour identifier les erreurs de branchements (eaux usées dans les réseaux pluviaux et/ou eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement). Les élus ont acté le principe de l'application du doublement de la pénalité en cas de non réalisation de travaux de mise en conformité dans un délai imparti.

▲ Maîtriser la valorisation des boues d'épuration

Dans une instruction adressée aux Préfets en date du 2 avril 2020, confirmée par l'arrêté du 30 avril 2020, le gouvernement a suspendu l'épandage des boues produites par les stations d'épuration urbaines qui n'ont pas fait l'objet d'une étape de traitement ayant garanti leur complète hygiénisation et extraites depuis le début de l'épidémie Covid-19.

La STEP de Nevers a donc reçu des boues à hygiéniser des communes d'Imphy, de St Pierre le Moutier, La Guerche, Sauvigny les Bois et Montigny aux Amognes. La station de Pougues a également évacué une partie des boues produites sur la station de Nevers. L'autre partie a été épandue au printemps.

## INCITER A LA REDUCTION DES DECHETS

### ▲ Le bilan du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2014-2020

Le PLPDMA établi en 2014 est arrivé à son terme en 2020 et a été évalué en comparant la situation actuelle par rapport aux objectifs définis en 2014.

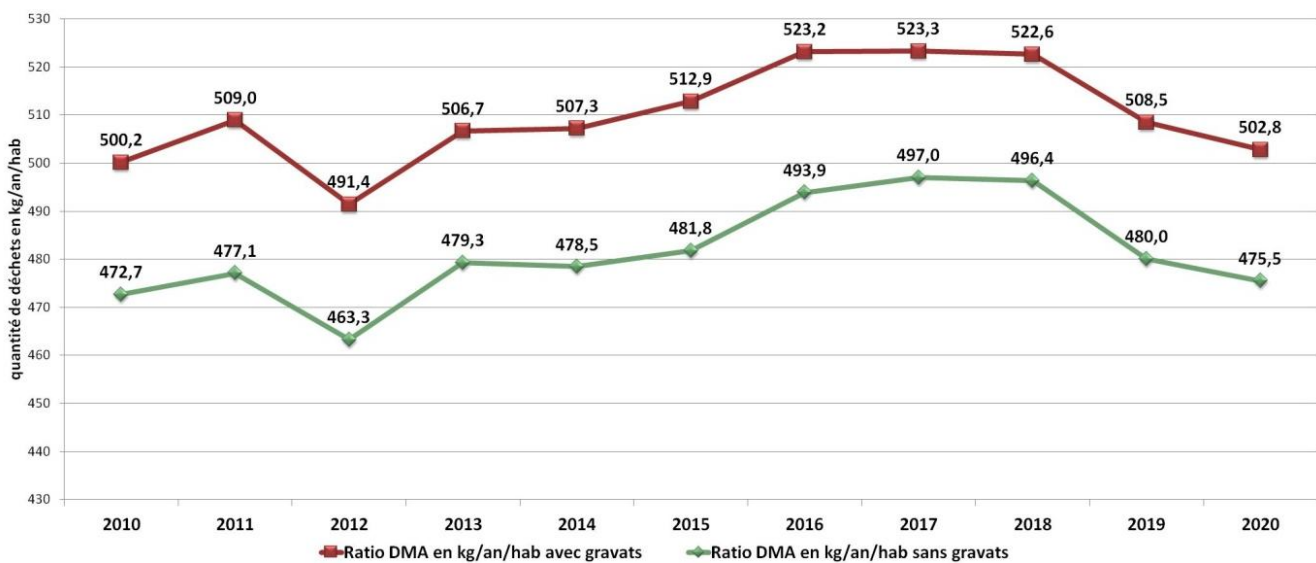
Les membres de la commission Environnement du 11 février 2014, avaient choisi d'opter pour le scénario le plus ambitieux c'est-à-dire de diminuer de 11% les déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2014 et 2020 (en prenant 2012 comme année de référence).

En 2020, chaque habitant de l'agglomération a produit en moyenne : **502,8 kg de DMA**, Déchets Ménagers et Assimilés (avec gravats). Ce gisement se décompose comme suit :



Ainsi, l'objectif n'est pas atteint pour le moment avec une augmentation observée de 2,32% entre 2012 et 2020. Cela s'explique notamment par une donnée de référence 2012 très faible (voir graphique ci-dessous).

Evolution de la quantité de DMA en kg/an/hab



Toutefois, il faut noter qu'à partir de 2016, Nevers Agglomération a été labellisée « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et a renforcé son équipe. Ceci a permis de diminuer la quantité de déchets et même de la réduire de 4% depuis sa labellisation.

Un nouveau PLPDMA et une stratégie en faveur de l'Economie circulaire sont en cours d'élaboration.

### ▲ Les actions de prévention

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au COVID-19 et accompagnée de plusieurs périodes de confinements qui ont fortement impacté à la baisse les activités d'animation et de sensibilisation menées selon les 4 axes ci-dessous :

- ➔ initier et accompagner les **changements de comportements**
  - 19 animations tous publics réalisées par les trois ambassadeurs  
➔ 309 personnes sensibilisées sur diverses thématiques telles que la réduction des déchets et le tri des déchets lors de la fête de la science notamment.
  - 25 animations scolaires ➔ 502 élèves
  - participation au *world clean up day* sur 3 communes, l'association (ASEM) et le collège de Fourchambault ➔ 6 Tonnes de déchets ramassées grâce à l'implication de 130 personnes.
  - L'année 2020 a aussi été marquée par la création de 4 nouvelles animations (biodégradabilité des déchets dans le sol, composition détaillée de la poubelle, mallette zéro déchet, jardinage au naturel).
  
- ➔ augmenter la **durée de vie des produits**
  - Des structures locales récupèrent les vélos en déchèterie pour les remettre en état (ASEM, PJJ, Cycle-up) ;
  - Cette année, en raison de la crise sanitaire, aucune gratiféria n'a été organisée et la journée DREVE, au même titre que d'autres manifestations auxquelles l'agglomération participe habituellement (jardi'Pougues, journée éco citoyenne, rendez-vous au jardin, etc) n'ont pas eu lieu également.
  - Le site internet Troc Nevers Agglo permet de donner ou vendre près de chez soi : depuis 2015 629 comptes utilisateurs créés et 186 annonces ont été postées en 2020
  
- ➔ réduire la quantité de **déchets verts et de biodéchets** présents dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)
  - 179 composteurs vendus en 2020 aux particuliers, soit 1764 depuis le début de l'opération en 2015 ;
  - mise en place d'un nouveau site de compostage collectif en partenariat avec Nièvre Habitat et d'un nouveau site de compostage autonome en établissement (lycée Alain Colas) ;
  - En 2020, 5 lombricomposteurs ont été vendus, soit 14 depuis 2019.
  - 77 t de compost distribuées en déchèterie.
  - 3ème édition d'« adopte un bec » : 1102 poules adoptées par 402 foyers sur l'agglomération.



- ➔ réduire les **déchets issus du milieu professionnel**
  - 33 restaurateurs engagés dans l'opération « Gourmet Bag », qui permet aux clients de pouvoir rapporter leurs restes à la maison.
  - 35 entreprises labellisées « artisans et commerçants écoresponsables » depuis 2019.
  - 207 professionnels soumis à la redevance spéciale au 31 décembre 2020,



Au total : **44 animations sur le tri et la réduction déchets** (une centaine en 2019)

**Quantité de déchets ménagers et assimilés : 502.9 Kg/an/hab** (-5.6 Kg/an/hab par rapport à 2019)

## FAVORISER LE TRI DES DECHETS

### ▲ Sensibilisation des habitants

Pour améliorer la qualité du tri effectué par les habitants, les ambassadeurs du tri effectuent des campagnes en porte à porte en ciblant les adresses signalées par les agents de collecte. Les erreurs de tri constatées le plus souvent sont : polystyrène, verre, papier peint, plastique (barquette, film...), sacs ordures ménagères, qui ne doivent pas être mis dans la poubelle de tri.

- ✓ 459 adresses ciblées et 50 opérations de porte à porte réalisées pour le rappel des consignes de tri, jours et horaires de collecte → **415 personnes sensibilisées de vive voix**

Des animations scolaires ont lieu habituellement chaque année et des visites du centre de tri sont organisées régulièrement pour sensibiliser le public à la nécessité d'un tri bien effectué, mais à cause des mesures sanitaires, seules 2 visites du centre de tri et de l'usine de valorisation énergétique situé à Fourchambault, ont pu être réalisées.

- ✓ **53 élèves** de Coulanges les Nevers **ont visité** en 2020 le centre de traitement situé à Fourchambault (contre 301 personnes en 2019).

**Refus de tri en 2020 : 32% soit 1/3 du gisement total des emballages recyclables (en hausse constante depuis 2017)**

### ▲ Exemplarité de la collectivité - La politique de tri à Nevers Agglomération

Dans les locaux de la communauté d'agglomération de Nevers, tous les agents effectuent le tri de leurs déchets : déchets recyclables dans les bureaux et le réfectoire, tout comme les déchets issus de l'activité garage communautaire, ou les cartouches d'encre vides et piles.

Depuis 2013 un container spécial pour la récupération de cartouches, stylos, téléphones portables, piles, batteries est en place à l'accueil de l'Hôtel Communautaire pour les agents et les usagers.

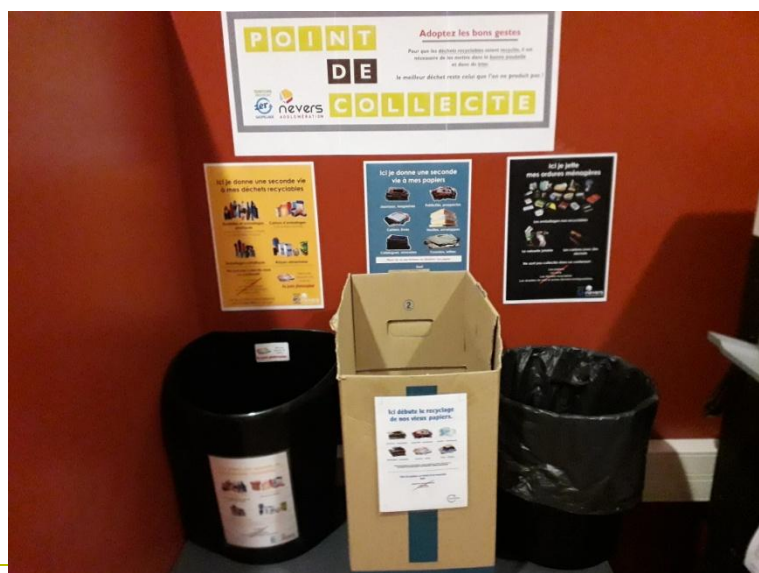


Point de collecte spécifique du tri au sein de la collectivité

Début 2015, un point de collecte a été mis en place dans le garage, lieu de stationnement des véhicules de collecte. Des affiches de sensibilisation, voir ci-dessous, ont été apposées pour permettre aux agents de jeter dans les bons conteneurs (ordures ménagères-OM-, déchets recyclables, cartons et DEEE).

En 2017 la collecte séparée des papiers a été mise en œuvre avec des points d'apports volontaires, de façon à ce que les papiers ne passent pas par la chaîne de tri :

Année	2017	2018	2019	2020
Tonnage	0,22 t	3,46 t	7,40 t	Pas de données



Des affichages rappellent les consignes de tri accompagnent auprès de chaque photocopieuse ou sont situés les points d'apport volontaires, et dans les salles de réunion.

#### ▲ Exemplarité de la collectivité – des gobelets réutilisables pour limiter les déchets

En 2020, au moins 697 gobelets jetables évités grâce à l'utilisation des écocup lors des réunions et réceptions organisées par l'agglomération.

## LIMITER LES PRELEVEMENTS DE MATERIAUX DANS LE MILIEU NATUREL

#### ▲ Favoriser le recyclage local des matériaux de déconstruction et limiter la consommation des ressources en matériaux de construction : *perspectives*

L'agglomération suit l'étude lancée par le SIEEEN pour l'amélioration de la gestion des déchets du BTP sur le département de la Nièvre fin 2019 avec pour objectifs :

- Réduire la production de déchets du BTP
- Détourner les déchets de l'enfouissement par le tri, le recyclage et le développement de nouvelles filières
- Promouvoir l'utilisation des matériaux secondaires issus du recyclage et du réemploi
- Compléter le maillage du territoire en équipements (déchèterie, ISDI, ...)

## PRESERVER LA QUALITE DE L'AIR

#### ▲ Convention de partenariat avec Atmo Bourgogne-Franche-Comté

Dans le cadre des politiques liées à la pollution atmosphérique, Nevers Agglomération soutient l'association de surveillance de la qualité de l'air régionale depuis le 1er Janvier 2003. Nevers Agglomération adhère à l'association AtmoBFC et lui a renouvelé son soutien avec le versement d'une subvention de 14 083 € dans le cadre d'une nouvelle convention pour la période 2019-2021. En retour Atmo Bourgogne-Franche-Comté s'engage à :

- Assurer la gestion de la station de mesure fixe à Nevers,
- Accompagner Nevers Agglomération dans l'établissement de son Plan Climat Air Energie,
- Mener des actions d'information et de sensibilisation sur les thèmes de la qualité de l'air extérieur et de la qualité de l'air intérieur, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public sensible.

**Nombres de jours en bonne ou très bonne qualité de l'air : 293 en 2020, soit 82,1 % de l'année**

## PREVENIR DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

#### ▲ Préparation à la gestion de crise

Active depuis de nombreuses années sur les mesures non structurelles, Nevers Agglomération a poursuivi son accompagnement des communes dans les démarches relatives à la gestion des risques (PCS, DICRIM) tout en continuant à avancer sur les différents volets nécessitant une coordination intercommunale (plan d'hébergement et mise en alerte des populations).

## ▲ Réduire le risque inondation

Soumise aux crues de la Loire, Nevers Agglomération a été classée Territoire à Risque important d'Inondation (TRI). L'État et Nevers Agglomération ont ainsi co-rédigé en 2016 une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI). La SLGRI a pu bénéficier des conclusions de l'Etude Globale du Risque Inondation de Nevers (EGRIAN) pilotée par Nevers Agglomération entre 2007 et 2013. La SLGRI est déclinée en mesures opérationnelles chiffrées dans un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) porté par Nevers Agglomération depuis 2017. Le PAPI est estimé à 21 millions d'euros HT, l'autofinancement représentant près de 9 millions d'euros,

Les actions en cours par thématique en 2020 :

### Communiquer et développer des outils de sensibilisation à destination de la population

- Mise à jour régulière du site internet de la SLGRI et notamment la partie Actualité
- Lettre d'actualité annuelle : lettre n°3 diffusée au premier trimestre 2020
- Pose des afficheurs digitaux des cotes de Loire sur Nevers et Fourchambault

### Préparer le territoire à la gestion de crise

- Appui au maintien opérationnel des Plans Communaux de Sauvegarde
- Maintien opérationnel de la démarche intercommunale en matière de gestion de crise
- Amélioration de notre capacité à alerter la population : démarche d'amélioration continue de la base de données de l'automate d'appel

### Réduire la vulnérabilité de la distribution d'eau potable sur le territoire de Nevers Agglomération

Station de traitement d'eau potable du Peuplier Seul : seule unité de production en capacité de suppléer l'ensemble des communes de l'agglomération.

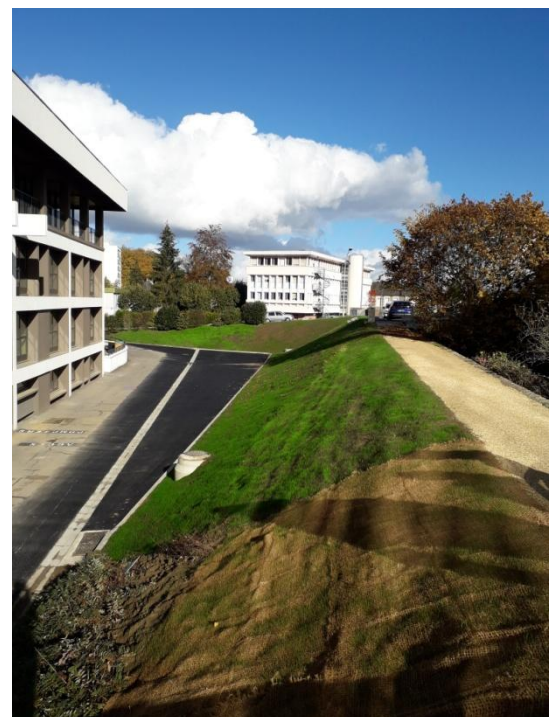
- Travaux sur le réseau
- ✎ Interconnexions entre les communes fonctionnelles
- Travaux sur la station
- ✎ Début des travaux premier trimestre 2019 pour une fin prévue à l'été 2021

### Limiter l'impact des inondations sur l'agglomération

- Déploiement de protections amovibles au niveau du « quartier de la fonderie » à Fourchambault :
  - Enquête publique et lancement du marché de fourniture et de travaux en 2020.
  - Achat, travaux et mise en œuvre opérationnelle programmée courant 2021.
- Fermeture des ouvrages traversant du remblai SNCF Réseau afin d'offrir un niveau de protection de l'ordre de la crue centennale au val de Saint Antoine
  - Lancement de l'étude de faisabilité

### Fiabilisation des systèmes d'endiguement du val de Nevers

- Travaux sur les digues rive gauche :
  - Finalisation des travaux de la phase I concernant les digues de Bonne Dame, de la blanchisserie et du port de la Jonction
- Travaux sur les digues rive droite :
  - Travaux de renforcement réalisés été 2020.



Renforcement de la digue de Médine - Nevers

- Les études portant sur la sécurisation des ouvrages se poursuivront courant 2021 (digues résistantes à la surverse).



Afficheur déporté des côtes de Loire - Nevers

## ENGAGER LA COLLECTIVITE A ETRE EXEMPLAIRE DANS L'UTILISATION DE SES RESSOURCES

### ▲ Maîtrise de la consommation de papier

Depuis plusieurs années Nevers Agglomération s'est engagée dans une politique de dématérialisation avec notamment la suppression de l'impression des dossiers de Conseils qui sont envoyés par mail ou fournis sur clé USB.

8 copieurs sont mutualisés pour tous les agents au siège de l'agglomération. Le papier utilisé est labellisé PEFC et Ecolabel européen. La consommation de papier est la suivante :

Année	Nombre de pages couleurs		Nombre de pages Noir&blanc		Total de pages papier	
	total	par agent	total	par agent	Total pages	par agent
2016	259 707	1 953	373 786	2 810	633 493	4 763
2017	381 032	2 646	494 298	3 433	875 330	6 079
2018	355 514	2 402	392 900	2 655	748 414	5 057
2019	361 292	2 244	428 700	2 663	789 992	4 907
2020	449 360	2 539	417 150	2 357	866 510	4 896

## Finalité 3 : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

### CONTRIBUER A DES LOGEMENTS SAINS ET CONFORTABLES

En 2020 Nevers Agglomération a adopté son nouveau Programme Local de l'Habitat. Le document vient redéfinir la politique de l'agglomération en matière d'habitat pour la période 2020-2025 : estimation des besoins en logements, actions de l'agglomération vis-à-vis des bailleurs sociaux, des propriétaires privés et des publics ayant des besoins spécifiques.

L'objectif affiché est de permettre à chaque habitant, actuel ou futur, d'avoir accès à un logement de qualité correspondant à ses besoins tout en conciliant les objectifs de revitalisation des centres, de lutte contre la vacance, de mixité sociale et de transition écologique.

#### ▲ Opérations de renouvellement du parc HLM

Depuis la mise en place du règlement d'aides communautaire en faveur du logement, en 2012, 29 opérations ont été soutenues financièrement par Nevers Agglomération :

- 7 opérations de démolition : 480 logements
- 11 opérations de logements neufs : 215 logements
- 3 opérations d'acquisition-amélioration : 28 logements
- 7 opérations de réhabilitation : 392 logements
- 1 opération d'adaptation de logements au vieillissement : 25 logements

**En 2020, quatre opérations ayant bénéficié de l'aide de l'agglomération ont été engagées :** Opérations de rénovation énergétique des résidences Achille Millien et Crot Cizeaux à Varennes Vauzelles (53 et 64 logements), de la résidence Rue Verte à Fourchambault (25 logements) ainsi que de la résidence autonomie La Roseraie à Nevers (75 équivalents logements).

L'année 2020 a également été marquée par la signature de la convention de **renouvellement urbain du Banlay** avec l'ensemble des partenaires et le passage en phase opérationnelle de ce projet de transformation du quartier.

#### ▲ Bonification sur critères de développement durable pour les projets de logements sociaux neufs

Une grille d'analyse intégrant des critères de développement durable est appliquée aux nouveaux projets de logements des bailleurs sociaux. Ainsi, suivant un système de notation, les projets de logements nouveaux (neufs hors PRU ou acquisition-amélioration) sont analysés. En fonction des résultats de cette analyse les nouvelles opérations de logements peuvent bénéficier d'une bonification sur les aides apportées par Nevers Agglomération.

*Pas d'opération éligible en 2020.*

**129 logements soit 81 % des logements subventionnés potentiellement éligibles à cette bonification en ont bénéficié depuis 2012 pour un montant de 126 000 €.**

## ▲ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Nevers Agglomération a été engagée sur les quartiers du centre-ville de Nevers et du quartier de la Fonderie à Fourchambault. Elle a démarrée le 16 novembre 2015 et devait prendre fin en novembre 2020.

D'une durée initiale de 5 ans, la convention fixe un objectif de réhabilitation de 187 logements privés (travaux d'amélioration de la performance énergétique, d'adaptation à la perte d'autonomie ou de réhabilitation complète lorsque le logement est fortement dégradé). Elle contribue ainsi à l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens et à la maîtrise de la vulnérabilité énergétique des ménages.

En 2020 l'OPAH-RU a connu plusieurs modifications : en début d'année le périmètre a été élargi sur le centre-ville de Nevers et un volet copropriétés dégradées a été ajouté afin de pouvoir accompagner la rénovation des parties communes de copropriétés en grande difficulté. Le bilan-évaluation réalisé en cours d'année a permis de confirmer l'intérêt de la poursuite du dispositif et, dans le cadre d'Action Cœur de Ville, un avenant de prolongation a été acté avec le soutien de l'ensemble des partenaires pour poursuivre l'opération jusqu'à fin 2022 sur le centre-ville de Nevers. Un objectif complémentaire de 54 logements rénovés a été acté pour la période 2021-2022.

**73 logements rénovés depuis novembre 2015 (+ 13 en 2020) et 1 copropriété dégradée aidée en 2020**

**1 200 000€ de travaux générés en 2020**

**61 % de gain énergétique moyen en 2020**

## ▲ Aide à l'accession à la propriété

Nevers Agglomération a mis en place une aide à l'accession à la propriété, attribuée sous conditions de ressources et réservée aux primo-accédants. Le plafond de l'aide est supérieur pour l'ancien que pour le neuf. Lorsque le bien acheté est de mauvaise qualité énergétique, l'aide est bonifiée et elle est soumise à la signature d'un contrat d'engagement établi lors d'un rendez-vous avec l'ALEC. Ce contrat d'engagement identifie les travaux qui devront être justifiés par factures dans un délai de 2 ans. En 2020 cette obligation de contrat d'engagement a été élargie aux biens de classe D et concerne donc désormais les biens avec un DPE de classe D, E, F, G ou vierge. Plus largement, l'ensemble des bénéficiaires sont invités à se tourner vers l'ALEC pour étudier les besoins de rénovation de leur nouveau logement et les aides existantes.

**95 familles bénéficiaires de l'aide à l'accession en 2020**

**69 contrats d'engagement établis auprès de l'ALEC, dont 25 avec une étiquette F ou G.**

## ▲ Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat assure des **animations pour le public précaire**, en lien avec les communes, les CCAS, les associations (ANAR), pour l'accueil de migrants. Elle assure par ailleurs les visites à domicile dans le cadre du dispositif départementale du **Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Energie** (FNAME).

**En 2020 :**

**3 animations en début d'année avant la crise sanitaire – 33 personnes**

**13 visites FNAME**

## CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES QUARTIERS DEFAVORISES

### ▲ Politique de la Ville :

Dans le cadre du contrat de Ville, l'agglomération subventionne les projets déposés par les acteurs associatifs et les collectivités. En 2020, en plus du Programme de réussite éducative, la programmation a porté sa priorité renouvelée aux actions en matière de cohésion sociale dont le sport et la culture, l'emploi et la promotion de la santé.

### **Nombre de projets soutenus en 2020 : 51**

### ▲ Insertion et emploi :

Le Plan Local pour l'insertion et l'emploi est mené avec l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Il permet d'accompagner plus largement les personnes vers l'obtention d'un emploi durable :

- 101 entrées pour un objectif de 100.
- 254 bénéficiaires en parcours.
- Une durée moyenne de parcours de 20 mois.
- 40 sorties positives soit un **taux de sorties positives de 45 %** pour un objectif de 50 %
- 51 % de bénéficiaires RSA.
- 28 % des bénéficiaires en zone QPV.
- 45 % de femmes.
- 74 % des bénéficiaires ont été en situation d'emploi ou de formation (CDD, CDI, intérim, action qualifiante, CUI, PMSMP, POE ...).
- Plus de 2 700 entretiens réalisés par trois référents de parcours

## ASSURER UNE OFFRE DE SOIN LOCALE COMPLETE

L'amélioration de l'état de santé de la population et de l'offre de soin constitue le fil conducteur de l'ensemble des actions initiées par Nevers Agglomération.

Depuis plusieurs années, l'agglomération voit son offre de soins de premiers secours s'éroder progressivement du fait du vieillissement de ses praticiens et d'une faible attractivité de son territoire auprès des professionnels de santé libéraux.

Au vue de ce constat, Nevers Agglomération s'est dotée d'un règlement d'intervention en vue de financer les communes portant des projets de structure de soins coordonnés. Ainsi, déjà 4 équipements ont reçu ce soutien : trois Maisons de santé pluridisciplinaire à Coulanges-lès-Nevers, Garchizy et Sermoise-sur-Loire, un Centre de santé et une Maison des spécialistes à Nevers.

Nevers Agglomération a donc contribué à la constitution d'un maillage territorial cohérent pour son territoire qu'il faut aujourd'hui maintenir et développer. Il est également important de veiller à la mise en relation et à la bonne coordination entre tous ces équipements.

## DEVELOPPER LE DIALOGUE ET LES INSTANCES DE PARTICIPATION CITOYENS

### ▲ Le Conseil de Développement

Références règlementaires : Loi NOTRe du 7 août 2015, Loi Egalité Citoyenneté du 24 janvier 2017, et Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Articles L5211-10-1 et L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant les conseils de développement.

Conformément à la Loi, le Conseil de Développement est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. Il doit respecter la parité hommes-femmes et refléter les classes d'âge de la population. Les élus ne peuvent pas en faire partie et le Conseil de Développement s'organise librement.

C'est donc un espace de concertation et de démocratie participative, qui permet aux habitants, d'être associés aux travaux du Conseil communautaire, et de s'impliquer dans le développement de notre territoire. Il contribue à la dynamique démocratique locale, c'est :

- un lieu de réflexion prospective et transversale pour alimenter et enrichir le projet de territoire, et les politiques publiques
- une force de propositions, un laboratoire d'idées, un rôle d'éclaireur et d'alerte,
- un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers sur des questions d'intérêt commun,
- un des animateurs du débat public territorial,
- un maillon de la formation à la citoyenneté,
- un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.

Le premier conseil de développement de la Communauté d'Agglomération de Nevers (CDNA) a été créé en 2018. Il a officié deux années et a contribué et donné son avis sur deux documents stratégiques à la fin de l'année 2019 :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026
- Le Programme Local de l'Habitat 2020-2025

Comme le prévoit la Loi, le conseil de développement version 2018-2019 a terminé son mandat en même temps que l'exécutif 2014-2020 en mars 2020. Sur cette fin de mandat, l'ancienne équipe ne s'est réunie qu'une seule fois en février sur la thématique des déchets, durant laquelle, la cheffe de service leur a présenté les actions de l'EPCI en la matière. Il a donc fallu attendre l'installation du nouvel exécutif communautaire 2020-2026 pour renouveler le CDNA.

Après l'appel à candidature lancé fin septembre 2020, le CDNA a été officiellement installé, lundi 2 février 2021. Les 41 membres sont en poste jusqu'en 2026, leur mandat – bénévole – prendra fin avec l'élection du nouvel exécutif communautaire.

La liste des membres du Conseil de Développement a été arrêtée par le Président de Nevers Agglomération suite à l'appel à candidature. Il est composé de 41 membres répartis en cinq collèges :

- Le collège des acteurs de l'économie (10 membres)
- Le collège des acteurs des organismes publics (10 membres)
- Le collège des associations participant à la vie locale (10 membres)
- Le collège des citoyens volontaires (10 membres)
- Le Président du Conseil de Développement du Pays Val de Loire Nivernais, membre de droit.

Les premiers travaux du CDNA porteront sur la contribution à l'élaboration du projet de territoire de Nevers Agglomération 2021-2026.

## Finalité 4 : L'épanouissement de tous les êtres humains

### DEVELOPPER UNE OFFRE CULTURELLE DE QUALITE EN SOUTENANT LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Chaque année, la communauté d'agglomération de Nevers accompagne des associations locales qui, par la culture, enrichissent le territoire. Ce sont plus d'une dizaine de structures qui sont ainsi financées chaque année dans des domaines aussi différents que les musiques actuelles, le théâtre de rue, les arts visuels ou encore la lecture.

Dans le cadre sa compétence culture, Nevers Agglomération soutient les deux établissements principaux, la Maison et le Café Charbon, qui proposent sur le territoire une programmation culturelle riche et variée, ainsi que des festivals emblématiques organisés par des associations ancrées sur le territoire : les Zaccros d'ma rue, D'Jazz.... L'année 2020 a été perturbée par les mesures liées à la COVID-19.

### DEVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS LES PUBLICS

La pratique sportive est un vecteur de santé et d'épanouissement des individus. Afin de permettre à tous de pouvoir s'engager dans une pratique sportive, Nevers Agglomération a engagé un plan piscine dont la clé de voute est l'apprentissage de la natation à destination des plus jeunes.

En conséquence, les élèves scolarisés sur le territoire de Nevers Agglomération bénéficient d'un minimum de 50 séances de natation réparties de la Grande section au CM2 à raison de 10 séances /an. L'ensemble des coûts, y compris les transports, sont pris en charge par Nevers Agglomération. Ces séances n'ont pas pu être toutes assurées en 2020 en raison des mesures liées à la COVID-19.

### FAVORISER LA POURSUITE DES ETUDES

En matière d'accès à l'enseignement supérieur, les indicateurs du Département de la Nièvre sont plutôt défavorables avec par exemple, un taux de scolarisation des 18-24 ans de 38.7% (Source INSEE, Dossier complet Nièvre paru le 25/02/2019) comparé à 46.8% au niveau régional et 52.4% au niveau national, presque 14% d'écart.

Souffrant d'un déficit d'attractivité et d'une déprise démographique chronique, l'enseignement supérieur est un des axes importants de développement pour le territoire. Aussi les élus ont décidé de définir un schéma local d'enseignement supérieur et de recherche 2015-2020 portant trois ambitions :

- Accroître le taux de poursuite d'études des bacheliers en disposant d'une offre de formation attractive et diversifiée
- Soutenir les écosystèmes de croissance et d'innovation
- Disposer de services et d'équipements performante et attractif pour tous les acteurs, responsables de formations et étudiants

De nombreuses actions ont été mises en place, elles ont permis notamment d'augmenter le nombre d'étudiants de 30% entre 2014 et 2020.

A la rentrée 2020 avec ses 2870 étudiants post-bac répartis dans 50 filières d'enseignement supérieur labélisées Nevers Sup, le territoire constitue le deuxième pôle universitaire de Bourgogne (après Dijon) et le 4<sup>ème</sup> de la région Bourgogne Franche Comté.

En 2019, Nevers Agglomération a été l'un des 13 lieux d'expérimentation d'un Campus connecté. L'objectif est de rapprocher l'enseignement supérieur des territoires pour lutter contre les inégalités d'accès et d'avoir un lieu dédié pour surmonter les difficultés financières ou liées à la mobilité. Le Campus Connecté permet ainsi de surmonter les barrières géographiques, urbaines et sociales pour soutenir l'ambition des bacheliers et les étudiants qui ne peuvent pas poursuivre leurs études. La poursuite d'études supérieures possibles pour le plus grand nombre permet d'accompagner chacun vers la réussite dans un contexte bienveillant avec un encadrement proche et individualisé.

Cette première année d'expérience a confirmé les hypothèses de départ à savoir :

- Le Campus Connecté est une réponse adaptée et permet à une certaine catégorie de personnes d'accéder à l'enseignement supérieur, notamment grâce à un conseil en orientation renforcé,
- Un tutorat et un accompagnement de haut niveau pédagogique sont indispensables,
- Le Campus Connecté est un facteur d'attractivité pour les clubs sportifs de haut niveau et notamment le club USON Rugby (ProD2) car il permet de concilier carrière professionnelle et études supérieures.

**Fort de cette première année expérimentale réussie (19 étudiants inscrits, taux de réussite de 53.3%), en 2020, le Campus Connecté de Nevers Agglomération a été labellisé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche pour les 5 prochaines années dans le cadre de l'appel à projet Territoire d'Innovation Pédagogique. L'année N (sept 2020-août 2021) s'est révélée fructueuse : 35 étudiants inscrits, taux de réussite provisoire autour des 70% de réussite pour l'instant.**

## Finalité 5 : Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### MOBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du programme de prévention des déchets et de la convention de partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre du Plan Climat Air Energie de Nevers Agglomération, des animations permettent de sensibiliser le grand public aux enjeux du développement durable.

En 2020 :

- La tenue par l'ALEC d'un stand de jeux sur les économies d'énergie et les enjeux climatiques aux Geekeries de Nevers ;
- La participation de l'ALEC au Village des Sciences : 28 jeunes et adultes sensibilisés ;
- Le Rallye Bus organisé chaque année par Tanéo : annulé en 2020 ;
- Les chroniques RCF : l'Agglomération et l'Agence locale de l'Energie ont enregistré en 2020 une vingtaine de nouvelles chroniques sur les thèmes des déchets, du transport, et de l'énergie. Ces chroniques, dont enregistrement et diffusion se poursuivent en 2021, sont diffusées chaque jeudi à 8h et 12h et ré-écoutables en podcast sur le site de RCF et de l'agglo (<https://www.agglo-nevers.net/preserver-recycler-2/la-minute-environnement/>). Des émissions plus longues sur le thème de la transition écologique ont été initiées pour la programmation 2020-2021 avec deux émissions enregistrées à l'automne 2020.

### DEVELOPPER LE TOURISME « VERT »

- ▲ Aménagement du port pour favoriser le tourisme fluvial et à vélo

Une halte cyclo-touristique a été créée au port de Nevers afin d'offrir des services spécifiques aux cyclistes (arceaux, consignes, station de gonflage et de réparation de vélo, etc.) et de favoriser la pratique de l'itinérance à vélo. Le Port de Nevers est ainsi labellisé Accueil Vélo depuis août 2019.

### DEVELOPPER DES POLITIQUES URBANISTIQUES INTEGRANT LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- ▲ Le SCoT du Grand Nevers

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document stratégique d'aménagement qui porte la stratégie du territoire et de ses collectivités membres, dans le respect des principes du développement durable. Le SCoT assure la cohérence des politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux à l'échelle du bassin de vie. Ce schéma s'impose aux documents de planification et d'aménagement réalisés à l'échelle communale ou intercommunale, tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les Plans de Déplacements Urbains (PDU), les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), les cartes communales. Il intègre les politiques publiques de l'État et de la Région en matière d'aménagement du territoire.

Le SCOT du Grand Nevers a été approuvé le 5 mars 2020.

À travers le SCoT, les élus portent un enjeu d'attractivité territoriale. Cet enjeu se traduit notamment par des politiques d'urbanisme qui concourent à la qualité des espaces urbains, et par conséquent à la **limitation de l'étalement résidentiel qui aboutit à la diminution des espaces naturels stockant le carbone et favorise un mode de vie dépendant de la voiture individuelle.**

Les orientations et les prescriptions du SCOT favorisent la prise en compte des enjeux du développement durable :

- Au niveau de la maîtrise de l'énergie :
  - Les PLU et futur PLUi devront inciter à la maîtrise de l'énergie notamment dans la construction et les réhabilitations de logements,
  - L'aménagement du territoire doit être repensé pour rationaliser les dépenses publiques d'équipement et éviter l'usage de la voiture individuelle.
- Au niveau des énergies renouvelables :
  - Les PLU et futur PLUi devront inciter le développement des énergies renouvelables,
  - La production des énergies renouvelables ne doit pas se faire au détriment de la production agricole (pas de centrale photovoltaïque au sol sur terrain agricole), elle est, par contre, encouragée sur les bâtiments, friches, délaissés de carrière...
- Au niveau des aménagements, les mesures proposées vont dans le sens d'une prise en compte du risque climatique :
  - Fixation d'objectifs de récupération d'eaux pluviales,
  - Limiter l'imperméabilisation des sols.
- Au niveau de la mobilité :
  - Maîtriser les déplacements automobiles,
  - Favoriser l'inter modalité des déplacements,
  - Promouvoir un développement urbain qui favorise les transports collectifs,
  - Développer le réseau d'infrastructures cyclables en site propre.

Pour plus d'informations : <http://www.scotgrandnevers.fr/> et <http://blog-scotgrandnevers.fr/>

## ENGAGER LA COLLECTIVITE A ETRE EXEMPLAIRE DANS SES ACHATS, DES MARCHES PUBLICS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

### ▲ Prendre en compte des exigences environnementales dans les marchés publics

Nevers Agglomération étudie systématiquement la possibilité d'intégrer des critères liés au développement durable lors de la rédaction des marchés publics. Le développement durable est pris en compte à plusieurs niveaux : soit dans le cadre de critère d'attribution, soit dans le cadre des conditions d'exécution du marché.

En 2020 :

- Nombre de marchés notifiés dans l'année (tous services confondus ; supérieurs au seuil des 25 000 €HT) : 40
- Nombre de marchés possédant un critère d'attribution /d'exécution lié au développement durable (environnement uniquement) : 8

**En 2020, année marquée par la crise sanitaire, 20% des marchés de Nevers Agglomération intègrent un critère de développement durable. (50 % en 2019)**

### ▲ Intégrer des clauses d'insertion par le travail dans les marchés publics de travaux

Les clauses d'insertion sociale intégrées dans les marchés de Nevers Agglomération permettent à des personnes éloignées de l'emploi pour des raisons diverses (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire depuis au moins 6 mois, personnes accompagnées par une structure d'insertion, bénéficiaires du RSA ou des minima sociaux, personnes ayant des problématiques de langue, de justice, de handicap...) de bénéficier d'heures de travail encadrées par ce dispositif.

En 2020, 49 demandeurs d'emploi ont été missionnés sur 4 806 heures de travail sur 8 chantiers de l'agglomération :

- Réhabilitation Café Charbon – 1995 heures d'insertion
- Exploitation des déchèteries de Nevers Agglomération pour particuliers – 600h d'insertion
- Parvis du site de la maison de la culture de Nevers Agglomération – 350h d'insertion
- Pôle multimodal BANLAY – 2 135h d'insertion
- Fiabilisation des digues communales de Nevers – 105 h d'insertion
- Entretien des espaces verts des Parcs d'activités de Nevers –Marché Réservé intégralement
- Entretien et réparation du mobilier urbain –Marché réservé intégralement

**Nombre d'heures effectuées dans le cadre des clauses d'insertion dans les marchés publics de l'agglomération : environ 3 équivalents temps plein.**

## CONTACTS

Communauté d'agglomération de Nevers

124, route de Marzy – CS 90041 – 58027 NEVERS Cedex

**Tél. : 03 86 61 81 60 – Fax : 03 86 61 81 99**

hotel.communautaire@agglo-nevers.fr - www.agglo-nevers.fr

Direction environnement et développement durable

Charlotte Detaille

**Tél. : 03 86 61 66 06**

